



# CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



*Bonne année  
2022*

**Hommage à  
Claude LAFON**  
p. 4

**Dématérialisation des  
démarches d'urbanisme**  
p. 18

JANVIER 2022  
N° 150

Montesquieu  Lauragais

# Sommaire

<b>Hommage à Claude LAFON.....</b>	<b>4</b>
<b>Extraits des comptes rendus de conseils municipaux .....</b>	<b>5</b>
Séance du 25 mai 2021 .....	5
Séance du 26 juin 2021 .....	6
Séance du 27 septembre 2021.....	9
Séance du 11 octobre 2021.....	11
Séance du 22 novembre 2021.....	12
Séance du 13 décembre 2021.....	13
<b>Concours « Mon beau village » .....</b>	<b>14</b>
<b>Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 2021.....</b>	<b>15</b>
<b>Voirie.....</b>	<b>15</b>
<b>Travaux .....</b>	<b>16</b>
<b>Station d'épuration.....</b>	<b>16</b>
<b>Une commune, un passé, une histoire... ..</b>	<b>17</b>
<b>INFOS DIVERSES :</b>	
<b>Dématérialisation des démarches d'urbanisme à partir du 1er janvier 2022.....</b>	<b>18</b>
<b>Quand vos démarches administratives riment avec casse-tête : Des solutions existent .....</b>	<b>19</b>
<b>ASSOCIATIONS :</b>	
Les aînés montesquiersiens .....	21
Associations de Danse SD SWING .....	21
Le comité des fêtes.....	22
Briqu'A Brass.....	22
Les Amis du Thé Dansant.....	22
Association communale de chasse agréée – ACCA.....	22
Association des parents d'élèves .....	23
País De Cocanha aux médiévales de Baziège .....	23
Les tennismen et pongistes de Montesquieu.....	24
Les Orgues de Barbarie.....	25
Les orgues de Barbarie / la bibliothèque .....	25
<b>État civil.....</b>	<b>25</b>
<b>Professionnels du village.....</b>	<b>26</b>
<b>RAPPEL : contact avec la mairie.....</b>	<b>27</b>



**Montesquiennes, Montesquiens,**

**Nous vivons une période sans précédent pour nos générations. Un temps suspendu aux peurs diffusées dans le monde, qui induisent un coût de frein brutal sur divers plans, sociétal, économique, psychologique et sanitaire.**

**C'est dans ce contexte que nous devons annuler la traditionnelle cérémonie des vœux. Nous regrettons ce moment de convivialité en espérant vous retrouver avant l'été pour d'autres occasions.**

**Mes vœux 2022 s'adressent à vous, vos proches, vos amis. Je pense plus particulièrement à ceux qui ont été touchés par les conséquences de la pandémie**

**Je remercie particulièrement les élus et le personnel communal qui se sont organisés pour assurer une continuité d'accueil, d'écoute et de service pour la population.**

**Dans notre école, nous avons toujours été au mieux de nos possibilités pour sécuriser les personnels et les enfants.**

**Cependant, le virus est encore là et nous impose de rester toujours vigilant.**

**Mais, pour l'heure, nous devons encore, ensemble, faire face à cette situation en renforçant nos valeurs de fraternité et de solidarité. Il nous faut, ensemble, imaginer et construire un avenir pour 2022. En prenant conscience de la nécessité d'agir à notre échelle personnelle, en modifiant nos habitudes en profondeur, au quotidien et en famille.**

**Le CCAS s'engage à accompagner les personnes en grande difficulté. Une aide matérielle, une écoute sont proposées par ce service communal toujours présent auprès de nos concitoyens dans le besoin ou la précarité.**

**J'ai également une pensée pour les associations qui représentent la vie locale, participent au dynamisme et créent du lien social. Elles n'ont pas pu jouer ce rôle en 2021 ou très peu, souhaitons que rapidement tous les bénévoles qui les animent puissent reprendre une pleine activité**

**Gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux pour nous tous et surtout pour nos enfants.**

**Je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour un avenir meilleur.**

**Rani MAHCER**

## -----Hommage à Claude LAFON-----

Claude LAFON, nous a quittés après avoir œuvré sans relâche au service de la commune de Montesquieu-Lauragais, son village natal, **pendant 44 années de mandature** menées avec passion et dévouement à la chose publique.

Son implication dans l'action locale a commencé **dès 1977** en tant que conseiller municipal, il est devenu adjoint au maire en 1995 puis maire en 2007.

Claude LAFON a fait évoluer Montesquieu dans le respect de son identité et de son histoire en préservant son authenticité. Un maire amoureux de son village à qui il a dédié une grande partie de sa vie.

Très proche de ses administrés, il était toujours à l'écoute et au service de la population. Sa volonté de s'investir pour ses administrés ne s'est jamais démentie. Il avait fait du bien être des habitants sa priorité.



Cette envie de prendre soin des autres, de rendre leur quotidien plus agréable l'a conduit à **s'impliquer personnellement dans les associations du village** : le Comité des Fêtes, les Orgues de Barbarie et le club de tennis.



Il a voulu rendre la commune toujours plus attractive. Durant ses mandats, de nombreux aménagements et investissements ont été réalisés dans un esprit d'ouverture et d'innovation au service de tous les habitants. Il a toujours été **très actif dans le développement de la commune** grâce à sa puissance de travail, son opiniâtreté et sa disponibilité.

Claude LAFON s'est engagé au service de sa commune toujours guidé par son éthique, sa bienveillance et son intégrité.

Fidèle à ses engagements, il s'est investi sans compter jusqu'au dernier moment. Nous regrettons qu'il ne puisse pas être présent pour l'inauguration du groupe scolaire, auquel il aura consacré une énergie importante. Il était particulièrement attaché de donner à l'école le nom de « Marius IZAR » en hommage au boulanger du vieux four. Il tenait à honorer le nom de ce concitoyen qui montra une grande générosité durant la seconde guerre mondiale en offrant des tickets de rationnement aux personnes dans le besoin.

**Nous garderons de lui l'image d'un homme de valeurs et de convictions.**



## Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Les comptes rendus de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

### Séance du 25 mai 2021

Pouvoirs : P. Carrière à B. Larroche, P. Fuser à C. Lafon  
Conseillers absents excusés : M-F Blind, A. Criado, C. Crouzil  
Secrétaire de séance : N. Fauré.

#### **Délibération : instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

La délibération doit fixer les règles de compensation des heures supplémentaires et complémentaires. Il est décidé de modifier l'article 2 comme suit : « La compensation des heures supplémentaires et complémentaires doit être réalisée sous la forme d'un repos compensateur selon les modalités permettant d'assurer les nécessités de service. Elles pourront donner lieu à indemnisation exceptionnellement sur avis du maire. »

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : avenant à la convention du service commun d'urbanisme**

Le budget de fonctionnement du service des « Autorisations Droit du Sol (ADS) » mutualisé de la communauté de communes de Terre du Lauragais s'élève à 151 488,74 €. En 2020, le volume de dépôt des dossiers a été plus important que prévu. Le coût pour l'acte de référence est arrêté à 184,47 € au 31.12.2020. Le coût prévisionnel pour 2021 est fixé à 192 €. Dans le cas où en fin d'année, cette facturation ne couvre pas les dépenses de fonctionnement du service, il est proposé que la dette soit partagée entre les communes sur la base du nombre d'habitants par commune. Ces modifications nécessitent un avenant à la convention du service ADS mutualisé auquel adhèrent 38 communes sur les 56 membres de l'intercommunalité. Proposition de donner une suite favorable à cet avenant.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Avis: proposition de lignes directrices de gestion du personnel pour la durée du mandat**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'obligation pour les collectivités de définir les lignes directrices de gestion (LDG) à partir du 1er janvier 2021. La commune doit déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Un socle d'actions au choix des communes est formalisé. Certaines actions sont déjà réalisées ou en cours, notamment la mise en place du RIFSEEP. La municipalité fait le choix de mettre en place des actions complémentaires : mise en place d'un

tableau de suivi des visites médicales, et mise en place d'un suivi du respect des formations et habilitations obligatoires.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Avis: demande d'emplacement pour le marché de plein vent**

Deux commerçants ont fait la demande pour des emplacements au marché du vendredi qui se tient sur la place de la mairie : un commerçant proposant des produits Corse et produits régionaux et un commerçant pour la vente de fruits et légumes. Au vu des contraintes de circulation et du manque de place, il est proposé de répondre défavorablement à ces demandes.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Avis: proposition d'activité "grimpe d'arbre" au bois Barrat par l'association "Liber tree"**

L'association « Liber Tree » demande l'autorisation de pratiquer une activité de « grimpe arbre » sur un arbre identifié au bois Barrat avec 12 enfants de 10 ans de la commune de Villeneuve. Lors de la discussion, il est mis en avant le fait que le bois Barrat est avant tout un espace naturel qui doit être préservé de toute activité pouvant nuire à la biodiversité. Certains pensent que cette activité peut être un bon outil pédagogique pour les enfants. Il faut tout de même rester vigilant sur la fréquentation et l'usage du bois Barrat. Il est regrettable que cette activité ne soit pas à destination des enfants de Montesquieu. Un contact sera pris avec cette association pour organiser ce type d'activité pour les enfants de Montesquieu. Proposition de répondre favorablement à cette demande.

Pour : B. Larroche, M. Dehays, É. Pouzac, Y. Pradel, S. Gasc

Contre : M. Lacheroy, C. Lafon

Abstention : P. Carrière, A. Mahcer, R. Andouard, P. Fuser, N. Fauré

Avis favorable à la majorité absolue.

#### **Avis: Contrat Territoire-Lecture (Etat, Terre du Lauragais, Conseil départemental)**

Le Contrat territoire-lecture(CTL) cosigné par l'État, la communauté de communes des Terres du Lauragais et le conseil départemental de la Haute-Garonne a pour objectif d'accompagner pendant trois ans la structuration de réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale. L'intercommunalité assurera la coordination du réseau des 13 bibliothèques et médiathèques municipales en complémentarité avec les missions et l'expertise de la Médiathèque

départementale de la Haute-Garonne. À titre d'exemple, cette contractualisation permettra à la bibliothèque de Montesquieu-Lauragais de bénéficier de tapis de lecture. Pour l'année 2021, le coût de fonctionnement de ce contrat s'élève à 18 000 € cofinancé à hauteur de 50 % par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie et 50 % par la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Contrat Territoire-Lecture : candidature pour une commune de moins de 1000 habitants**

Le fonctionnement de ce CTL nécessite la création d'un comité de pilotage au sein duquel siègeront des représentants de chaque niveau de bibliothèque déterminé par la Médiathèque départementale. La commune peut manifester son intérêt pour la participation à cette instance avant le 31 mai 2021. E. Pouzac propose sa candidature.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Devis de protection incendie, école, ateliers**

La société Desautel propose plusieurs devis pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans dans les divers locaux communaux : 372,66 € TTC, 274,85 € TTC, 211,32 € TTC.

#### **Informations diverses :**

Plan climat air énergie territorial (PCAET) : outil de planification ayant pour but la réduction des gaz à effets de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, le développement des énergies renouvelables (ENR)... Les communes des Terres du Lauragais sont invitées à renseigner un document afin de recenser les actions en faveur de la transition écologique menées sur les communes. L'exemple des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école est évoqué. Le dossier est remis à A. Mahcer pour prise de contact avec le responsable de ce dossier à Terres du Lauragais.

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : le bilan de l'ALAE 2020 indique la répartition des produits suivante : 13 795,62 € - participation des familles / 21 993,76 € - subvention de la CAF / 35 789,38 € - fond public et territoire – aide au fonctionnement / 49 955,52 € - fond propre de la mairie. Soit 16% familles, 26 % CAF et 58 % mairie. La commission des affaires scolaires doit se réunir pour étudier la révision des tarifs de l'ALAE pour la rentrée 2021.

RIFSEEP : lors de la mise en place du régime de primes pour les agents communaux ayant été acté en début d'année, la secrétaire de mairie a constaté un abattement transfert Prime Point sur le logiciel de paie. Cet abattement est actif depuis la révision de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale en 2018. Mais il apparaissait uniquement pour les agents bénéficiant de primes, ce qui n'était pas le cas des agents de Montesquieu-Lauragais. Aussi, lors de la mise en place cette année, cet abattement est devenu actif. À

titre d'exemple il représente 167 €/an pour un agent de catégorie C. Afin de ne pas pénaliser les agents, il est décidé de compenser cette perte par une prime équivalente en complément indemnitaire annuel (CIA).

Carrefour D11 / Goudet : le secteur routier propose de réaliser un terre-plein à la place du rond-point provisoire. Il permettra le passage des engins agricoles. Le coût des travaux d'un montant de 17 244 € HT est entièrement pris en charge par le conseil départemental. La plantation d'un arbre serait décalée par rapport à la position initiale du platane abattu. Ce positionnement réduirait la largeur de passage et générerait le passage des engins agricoles. Il est décidé de planter deux arbustes bas.

## Séance du 26 juin 2021

Pouvoirs : B. Larroche à P. Carrière

Conseillers absents excusés : M-F Blind, A. Criado, M. Lacheroy

Secrétaire de séance : N. Fauré.

#### **Délibération : création d'un poste d'adjoint d'animation de 32 heures**

Création d'un poste au titre d'un accroissement temporaire d'activité du 29 juin au 30 septembre 2021. L'objectif de ce poste est d'assurer la continuité de service à l'ALAE pour la fin d'année scolaire et en septembre 2021 pour Mme SANTANGELO qui a un contrat de remplacement sur le poste de Mme DIALLO

en congé de maternité et qui reprend ses fonctions le 29 juin 2021. Mme SANTANGELO postule sur le poste d'ATSEM en remplacement de Mme VINSONNEAU qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : déclaration de vacance d'emploi pour le poste d'adjoint d'animation ATSEM**

Actuellement, il y a deux postes d'ATSEM répartis sur 2 classes PS/MS et PS/GS. En revanche, les effectifs de petites sections risquent de diminuer dans les années à venir en lien avec les zones ouvertes à l'urbanisation du PLU. L'ouverture de la zone à En Serny est en attente de

la future station d'épuration et surtout du prolongement du réseau d'assainissement qui se fera plus tard. Aussi, le conseil municipal ne souhaite pas pérenniser le deuxième poste d'ATSEM. Le futur recrutement devra porter sur un contrat à durée déterminée.

Pour : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, S. Gasc, N. Fauré, P. Fuser, C. Lafon, B. Larroche, É. Pouzac, Y. Pradel

Abstention : A. Mahcer

**Délibération: tarification cantine et ALAE**

Tarification de la cantine :

Le conseil municipal a étudié la mise en place du quotient familial pour la tarification de la cantine pour les résidents à Montesquieu-Lauragais. Le coût du repas a été calculé en prenant en compte les charges (eau, électricité, personnels) et le coût d'achat de la nourriture. Il ne prend pas en compte le coût important des travaux de mise aux normes de la cantine pour permettre la confection des repas sur place. Le coût d'un repas s'élève à 3,96 €. Le coût annuel est de 71 898 € (3,96 € x 102 repas x 178 jours) pour une recette de 47 000 €. Le calcul des nouveaux tarifs s'est basé sur une recette équivalente. Les tarifs se répartissent selon 10 tranches du quotient familial (la première à moins de 500 € et la dernière à plus de 2000 €). Deux propositions sont à débattre :

PROPOSITION N°3					
TRANCHES	NOMBRE D'ENFANTS	PRIX DU REPAS	TOTAL	SUBVENTION MAIRIE	CHARGE FAMILLE
Jusqu'à 500€	11	1,50	16,50	62,12%	37,88%
De 501€ à 599€	2	1,76	3,52	55,58%	44,42%
De 600€ à 799€	10	2,02	20,18	49,04%	50,96%
De 800€ à 1099€	23	2,28	52,38	42,49%	57,51%
De 1100€ à 1299€	19	2,54	48,19	35,95%	64,05%
De 1300€ à 1399€	3	2,80	8,39	29,41%	70,59%
De 1400€ à 1599€	15	3,05	45,82	22,87%	77,13%
De 1600€ à 1799€	3	3,31	9,94	16,32%	83,68%
De 1800€ à 1999€	3	3,57	10,72	9,78%	90,22%
De 2000€ et plus	13	3,83	49,81	3,24%	96,76%
Nb repas/jour	102	Recette/jour	265,45		
Nb repas/an	178				
Recette annuelle	47 249		265,445455	2,602406417	0,25909091

PROPOSITION N°4					
TRANCHES	NOMBRE D'ENFANTS	PRIX DU REPAS	TOTAL	SUBVENTION MAIRIE	CHARGE FAMILLE
Jusqu'à 500€	11	2,00	22,00	49,49%	50,51%
De 501€ à 599€	2	2,15	4,29	45,82%	54,18%
De 600€ à 799€	10	2,29	22,91	42,15%	57,85%
De 800€ à 1099€	23	2,44	56,04	38,48%	61,52%
De 1100€ à 1299€	19	2,58	49,05	34,80%	65,20%
De 1300€ à 1399€	3	2,73	8,18	31,13%	68,87%
De 1400€ à 1599€	15	2,87	43,09	27,46%	72,54%
De 1600€ à 1799€	3	3,02	9,05	23,78%	76,22%
De 1800€ à 1999€	3	3,16	9,49	20,11%	79,89%
De 2000€ et plus	13	3,31	43,02	16,44%	83,56%
Nb repas/jour	102	Recette/jour	267,13		
Nb repas/an	178		267,127273	2,618894831	0,14545455
Recette annuelle	47 549				

Vote pour la proposition 3 : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, S. Gasc, N. Fauré, C. Lafon, B. Larroche, É. Pouzac, Y. Pradel

Vote pour la proposition 4 : P.Fuser, A. Mahcer

La proposition 3 est retenue à la majorité des présents. Tarif pour les non-résidents : proposition d'un prix du repas unique à 3,96 € pour les non-résidents. Approbation à l'unanimité des présents.

**Tarification de l'ALAE :**

Révision des tarifs pour aligner les tranches du quotient familial sur la tarification de la cantine avec l'éclatement de la dernière tranche de plus de 1600 € en 3 classes : de 1600 € à 1799 €, de 1800 € à 1999 € et de 2000 € et plus.

**Proposition 1 :** les tarifs des autres tranches sont inchangés et création de nouveaux tarifs uniquement pour les 2 nouvelles tranches. Cette proposition n'affecte pas les recettes pour la mairie mais l'augmentation entre les tranches n'est pas proportionnelle.

**Proposition 2 :** modification des tarifs en intégrant un pourcentage d'augmentation cohérent entre les tranches sans augmenter le tarif de la dernière tranche, ce qui fait baisser les autres tarifs. Si on se base sur une fréquentation de tous les élèves, cette proposition réduit les recettes de la commune. La fréquentation reste hypothétique, il est difficile de connaître à l'avance la fréquentation des élèves en fonction de la tranche du quotient familial.

PROPOSITION 1								
Tranches	Nb enfants	Matin ou soir			Midi	TAP		
		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	11	0,33	0,23	0,17		0,29	0,20	0,1
De 501€ à 599€	2	0,66	0,46	0,33		0,57	0,40	0,2
De 600€ à 799€	10	1,00	0,70	0,51		0,87	0,61	0,4
De 800€ à 1099€	23	1,33	0,94	0,67		1,16	0,81	0,5
De 1100€ à 1299€	19	1,66	1,17	0,84		1,43	1,00	0,7
De 1300€ à 1399€	3	1,99	1,40	1,00		1,73	1,21	0,8
De 1400€ à 1599€	15	2,32	1,63	1,17		2,01	1,41	1,0
De 1600€ à 1799€	3	2,40	1,68	1,20		2,06	1,45	1,0
De 1800€ à 1999€	3	2,47	1,73	1,23		2,11	1,49	1,0
De 2000€ et plus	13	2,52	1,76	1,27		2,19	1,53	1,1
		165,73	116,06	83,68		143,83	100,58	72,2

PROPOSITION 2								
Tranches	Nb enfants	Matin ou soir			Midi	TAP		
		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	11	0,33	0,23	0,17		0,29	0,20	0,1
De 501€ à 599€	2	0,54	0,38	0,27		0,49	0,33	0,2
De 600€ à 799€	10	0,76	0,53	0,37		0,69	0,46	0,3
De 800€ à 1099€	23	0,99	0,70	0,48		0,89	0,60	0,4
De 1100€ à 1299€	19	1,22	0,86	0,59		1,09	0,74	0,5
De 1300€ à 1399€	3	1,46	1,03	0,71		1,30	0,89	0,6
De 1400€ à 1599€	15	1,71	1,20	0,83		1,52	1,05	0,7
De 1600€ à 1799€	3	1,97	1,38	0,96		1,74	1,21	0,8
De 1800€ à 1999€	3	2,24	1,56	1,11		1,96	1,37	0,9
De 2000€ et plus	13	2,52	1,76	1,27		2,19	1,53	1,1
		136,17	95,58	67,07		120,56	82,81	57,4

Vote pour la proposition 1 : P. Fuser, M. Dehays

Vote pour la proposition 2 : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, S. Gasc, N. Fauré, C. Lafon, B. Larroche, A. Mahcer, É. Pouzac

Abstention : Y. Pradel

La proposition 2 est retenue à la majorité des présents.

**Approbation du règlement de la cantine et de l'ALAE :**

Approbation à l'unanimité des présents

**Délibération: Subvention au comité des fêtes**

Le comité des fêtes souhaite organiser une fête locale en juillet. Il demande une subvention de 3 500 €. Actuellement, le bilan des comptes du comité des fêtes

indique un excédent d'exercice à 437 €. Le conseil municipal estime qu'il est important pour le village d'organiser une festivité. Proposition d'une subvention de 3000 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération: mission de modification simplifiée du PLU**

Suite à l'approbation du PLU le 22 juillet 2020, plusieurs problèmes de limites sont apparus, notamment deux cas pour lesquels le déplacement de la limite de la zone urbaine par rapport à la carte communale bloque l'évolution de l'habitation existante. Un cas où la limite passe sur le mur de l'habitation existante laissant le jardin en zone agricole, ce qui bloque la création d'une annexe comme un garage dans le jardin. Alors qu'en zone A, les habitations peuvent construire des annexes dans un rayon de 20 mètres de l'habitation existante. Cette situation unique dans le PLU de Montesquieu-Lauragais relève d'une erreur de limite. Le deuxième cas concerne une parcelle qui comporte actuellement une piscine hors sol en bois et qui a été classée malencontreusement en zone naturelle, alors qu'elle ne revêt aucun caractère naturel. Les propriétaires ne peuvent plus réaliser leur projet de piscine creusée. Après prise d'information auprès de la DDT31, il s'avère que la procédure de modification simplifiée sans enquête publique ne peut convenir pour corriger ces problèmes. La procédure de révision allégée avec enquête publique convient mieux pour corriger des erreurs de ce type. Le bureau d'étude Paysage qui a conduit l'élaboration du PLU propose un devis de 3 700 € HT.

Proposition de lancer une révision allégée pour modifier les problèmes de limites du PLU qui affectent l'évolution des habitations existantes. Une révision générale pourra intervenir dans trois ans pour permettre l'ouverture de zones à urbaniser en prenant en compte l'avancement de l'extension du réseau d'assainissement. Des cas de dents creuses et autres pourront être analysés à ce moment-là.

Pour : C.Lafon, S.Gasc, M. Dehays, R Andouard, N. Fauré  
Contre : Y. Pradel, E. Pouzac, A. Mahcer, P. Fuser  
Abstention : P. Carrière, C. Crouzil, B. Larroche

#### **Délibération: opposition à la dotation globale de fonctionnement (DGF) dérogatoire**

Une expérimentation va lancer une formule de répartition dérogatoire de la DGF qui permettra de modifier le montant reçu par chaque commune au sein d'un EPCI sans modifier l'enveloppe globale de l'intercommunalité. Le risque est de passer à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités sans considération technique.

Proposition de prendre une délibération de principe pour s'opposer à cette formule.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération: devis sur les équipements "réduction de vitesse" au moulin, côte EN Serny**

Le point est reporté en l'absence des devis n'ont reçus dans les temps.

#### **Délibération: devis sur les travaux d'écoulement des eaux, chemin de Laucate**

Le busage passant sous la voirie communale doit être repris afin de canaliser les eaux pluviales qui stagnent dans le fossé supérieur. Le technicien de Terres du Lauragais a réalisé un devis des travaux pour 7 874,40 € TTC qui seront pris sur le budget du pool routier.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération de principe : travaux de déviation canalisation rue Ancien Petit Fossé**

Le point est reporté car en attente d'une réunion avec le SMEA.

#### **Acceptation d'un don de 5000 €**

M. Durrieu Jean souhaite faire un don de 5000 € à la commune pour la remercier d'avoir accepté le dépôt de ses cendres au cimetière. Cette personne possède bien la concession familiale n°D32 au nom de Durrieu Paul depuis le 10/04/1959. Les dons aux communes doivent être assortis d'une délibération du conseil municipal qui se prononce sur l'acceptation ou pas du don. Le conseil peut refuser dans le cas où il y a un risque d'héritage de dettes. Proposition d'accepter ce don pour un projet à définir. Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Dégât d'orage aux Thomases**

Suite aux violents orages de ces dernières semaines, une coulée de boue provenant d'un champ agricole a comblé un fossé au lieu-dit Monplaisir sur la route de Saint-Léon. Le montant des travaux de curage du fossé estimé par Terres du Lauragais s'élève à 1 820 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une participation aux dégâts d'orage (subvention du conseil départemental). Le montant restant à charge de la commune par voie de concours (hors pool routier) est de 489,13 € HT. Une discussion se déroule autour de la responsabilité des agriculteurs sur les coulées de boues. C. Lafon indique que le conseil départemental a déjà organisé des réunions sur ce sujet pour réunir les différents acteurs des voiries communales et départementales et les agriculteurs afin de trouver des solutions, notamment sur la commune de Gardouch. Il avait sollicité M. Hébrard, conseiller départemental pour organiser une réunion sur la commune qui n'a pu avoir lieu. Il propose de relancer ce type de réunion. N. Fauré rappelle que les orages du mois de juin sont d'une intensité exceptionnelle et qu'il y a en aura de plus en plus. Les bandes enherbées évoquées comme la solution ne peuvent arrêter de telles coulées de boue. Proposition de réaliser ces travaux.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Comptes rendus de réunions.**

Commission voirie du 8 juin 2021 : point sur les devis des prochains travaux : chemin de Saint-Jean pour 11 002,80



€ TTC, chemin de Lardenne - amélioration de la collecte du réseau eaux pluviales pour 9 594 € TTC, chemin de Lardenne - busage fossé opposé au refuge existant pour 11 332 € TTC, chemin de la Thésauque – curage fossé pour 2 944,50 € TTC

Assemblée générale de la gymnastique du 17 juin 2021 : nombre d'adhérents :45 adultes et 24 enfants. Composition du nouveau bureau : Mme Tcheloudchenko Sophie (Présidente), Mme Mahcer Sarah (Trésorière), M. Thon Bernard (Secrétaire). Le bilan général affiche 2 682,20 €.

Assemblée générale de l'ACCA du 19 juin 2021 : Le bilan général affiche 4 484,00 €.

Réunion Bois Barrat du 23 juin 2021 : la famille D'Aldeguier arrêtera de cultiver la parcelle suite aux moissons. Les démarches pour lancer la procédure de plantation peuvent être lancées auprès de l'ONF et de la DDT31.

Assemblée générale du club des Aînés du 23 juin 2021 : le bureau est démissionnaire et aucun autre bureau n'a pu être mis en place faute de candidats. C. Lafon propose que la municipalité prenne le relais dans l'attente d'une reprise. La mairie ou le CCAS pourra organiser des rencontres conviviales autour d'un repas traiteur payé par chaque participant afin que les aînés conservent un lien social.

## Séance du 27 septembre 2021

Pouvoirs : B. Larroche à C. Cruzil, P. Carrière à S. Gasc, M. Lacheroy à C. Lafon

Conseillers absents excusés : Y. Pradel, P. Fuser, A. Criado, M-F Blind

Secrétaire de séance : N. Fauré.

### Délibération : Prescription de la révision allégée du PLU

Ce point est reporté au prochain conseil municipal. Le bureau d'étude Paysages n'a pas transmis les pièces complémentaires demandées concernant le marché. L'ordre du jour du prochain conseil devra prévoir la délibération concernant l'attribution du marché pour l'étude de révision allégée du PLU.

### Délibération : Exonération partielle de la taxe foncière des propriétés bâties

Les communes doivent délibérer avant le 1er octobre 2021 pour s'opposer à l'exonération totale de la taxe foncière de la propriété bâtie (TFPB). Le taux minimum de l'exonération est fixé à 40 %. Les communes peuvent monter ce taux de 40% à 100%. Pour rappel, les pertes de ressources pour les collectivités liées à l'exonération de deux ans de la TFPB ne sont pas compensées par l'État. Proposition de fixer le taux d'exonération à 40 % afin de compenser les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe d'habitation.

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : Devis de nettoyage des locaux scolaires par l'entreprise

Pour rappel, le nettoyage d'une partie des locaux du groupe scolaire est assuré par un prestataire extérieur, l'entreprise VR-C-NET. Le contrat pour la période 2021/2022 prévoit une prestation de 20 heures/semaine au tarif horaire de 26 € TTC. Le coût mensuel est de 1872 € TTC pour 10 mois. Par rapport à la période 2020/2021, il est affiché une augmentation de 72 € / mois en partie due au protocole sanitaire COVID-19. Proposition de renouveler ce contrat. Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : Devis de nettoyage des locaux communaux en remplacement

Suite à l'absence prolongée de Mme Nieto, l'agent d'entretien des locaux communaux, la municipalité a dû faire appel à un prestataire extérieur. Le trésor public a indiqué la nécessité de formaliser un contrat pour ce type de prestation. Aussi, un contrat de remplacement est proposé par l'entreprise Thunder Clean. Le prix total de la prestation hebdomadaire est de 510 € TTC. Elle comprend quatre interventions à 90 € TTC pour le nettoyage de l'école maternelle et une intervention à 150 € TTC pour le nettoyage de la mairie, bibliothèque, ALAE et toilettes publiques.

### Délibération : Mise en concurrence de l'assurance du personnel (Centre de gestion)

Le centre de gestion de la fonction territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) met en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel pour les communes. Ces dernières peuvent bénéficier de l'accès à des couvertures par assurance à des conditions attractives compte tenu de la mutualisation. Le contrat actuel a été résilié par anticipation par le groupement GRAS SAVOYE/ AXA France. Le CDG doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe au 1er janvier 2022. Les communes doivent délibérer afin d'être associées à cette consultation, ce qui leur permettra de bénéficier de cette mutualisation. Proposition de délibérer en faveur de cette association. Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : Création de poste, adjoint technique principal 1ère classe

Gyslhaine Hébrard affectée à la préparation des repas à la cantine scolaire peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Depuis la mise en place des lignes directrices de gestion, cet avancement est possible à condition que le poste soit créé par délibération du conseil municipale et

par arrêté individuel du maire. Proposition de créer ce poste pour Gylhaine Hébrard.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Participation au Service nationale universel (SNU)**

La commune compte un inscrit à l'édition 2021. La commune peut confier une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Cette mission comprend 84 heures sur une période courte ou réparties tout au long de l'année. R. Andouard évoque la participation à l'animation d'un événement culturel. A. Mahcer se renseigne auprès de la préfecture de Haute-Garonne concernant la personne inscrite.

#### **Délibération : Contrat de fourniture électricité (EDF)**

La commune possède plusieurs contrats concernant les différents locaux communaux. EDF fait une proposition de contrats à date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Approbation à l'unanimité des présents.

S. Gasc et A. Mahcer se proposent afin de mener une réflexion pour fusionner certains abonnements, afin de réduire le coût de ces abonnements. Par exemple, relier l'ancienne garderie au groupe scolaire.

Concernant l'éclairage public, le sujet de l'extinction nocturne ou de la baisse de l'intensité est évoqué. R. Andouard et S. Gasc se renseignent auprès du SDEHG afin d'obtenir des renseignements sur les solutions techniques. N. Fauré se renseigne auprès des communes ayant déjà mis en place ce dispositif, notamment auprès de la maire de Pompertuzat qui pratique l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 6h00.

#### **Délibération : Mise en place logiciel facturation ALAE et abonnement**

Suite à la demande des parents d'élèves, la procédure de dématérialisation du paiement des factures de la cantine et de l'ALAE a été lancée. La dématérialisation nécessite un logiciel disponible chez Berger-Levrault. Ce logiciel fait partie du pack BL de la mairie. Par contre, le devis comporte un coût de 850 € HT pour l'ouverture du compte, la migration des données, et un abonnement mensuel de 79,20 € HT par mois.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Désignation d'un conseiller au CCAS**

Suite à la démission de M. Dehays membre du CCAS, il convient de désigner une sixième personne. A. Mahcer étant désigné comme suppléant, est désigné d'office comme membre titulaire.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Remaniement des commissions**

Des conseillers complètent certaines commissions, notamment pour le remplacement de M. Dehays :

Contrôles des élections : É. Pouzac

Archives : A. Mahcer

Cimetière : N. Fauré

Centre communal d'action sociale (CCAS) : A. Mahcer

H-G Environnement : S. Gasc

Commission d'impôt direct (CCID) : C. Lafon adressera une demande au directeur des impôts afin de pourvoir au remplacement de M. Dehays

Plan communal de sauvegarde (PCS) : A. Mahcer passe de la cellule terrain à la cellule secrétariat

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers**

Après discussion, il est acté de rester sur la politique de subventionner uniquement les associations du village. Il est difficile de privilégier une association parmi les nombreuses demandes. Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Devis de ralentisseurs au Moulin et Côte d'En Serny**

Ce point est ajourné. L'entreprise INNO-TP n'a pas envoyé les devis dans les temps. Il est noté qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir des devis des entreprises qui paraissent débordées.

#### **Délibération : Décision modificative, intégration des frais d'études**

Suite à une demande du trésor public, les frais d'étude du programme « extension et rénovation de l'école » pour l'année 2020 doivent être affectés au chapitre O41. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Convention à titre onéreux – séances de gymnastique**

La directrice de l'ALAE adresse une demande concernant la mise en place d'une activité « gymnastique » pour l'ALAE du soir. Cette activité proposée par un intervenant extérieur a un coût de 44 € TTC par intervention. La demande fait état de 9 séances. L'assemblée décide à l'unanimité des présents de donner un avis défavorable à cette demande. Cette décision s'appuie en partie sur la réduction des dépenses afférentes à l'école et à l'ALAE qui sont importantes pour le budget communal. D'autre part, elle considère que cette activité est déjà proposée en périscolaire le mardi soir. L'équipe d'animatrices en place peut proposer ce type d'animation sportive. La municipalité est ouverte pour des activités payantes mais sur d'autres thématiques culturelles, qui ne peuvent pas être mises en place par l'équipe d'animatrice.

### Comptes rendus de réunions.

Commission Urbanisme du 9 septembre 2021 : la commission s'est réunie afin d'examiner les points à faire évoluer dans la révision allégée du PLU.

Commission Travaux du 15 septembre 2021 : les membres de la commission ont fait le choix de la nouvelle position de l'élévateur pour personne à mobilité réduite (EPMR) qui sera positionné dans l'entrée de la bibliothèque pour atteindre le secrétariat au niveau du point poste actuel. L'ancien emplacement prévu dans la tour ouest aurait fragilisé la structure de la tour et les travaux de consolidation auraient été plus onéreux. Le bureau de contrôle DEKRA sera mandaté pour lancer l'étude de faisabilité de la trémie.

Assemblée générale du tennis du 16 septembre 2021 : un nouveau bureau est en place. Prochain rendez-vous

pour la modification des statuts et la mise en place d'animations et initiation.

Assemblée générale des orgues de barbarie du 16 septembre 2021 : un nouveau bureau est en place. Les dates retenues pour le prochain festival sont les 17 et 18 septembre 2022.

### Informations diverses :

Future station d'épuration : le permis d'aménager pour la construction de la station d'épuration a reçu un avis favorable de la ministre de la transition écologique, en date du 21 juillet 2021.

Mutation de V. Sommer, adjointe administrative au secrétariat de mairie : elle a obtenu une mutation pour le SPEHA. Elle reste en poste jusqu'au 31 décembre 2021.

## Séance du 11 octobre 2021

Pouvoirs : R. Andouard à N. Fauré, P. Fuser à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Marie-Françoise Blind a démissionné en date du 5 octobre 2021.

### Délibération : Prescription de la révision allégée du PLU

Cette procédure vise à permettre l'évolution de certaines habitations existantes, situées en zone urbaine (U), principalement sur les secteurs Uca et Ucb, dont le règlement graphique du PLU approuvé le 22 juillet 2020 a fortement limité les possibilités pour des extensions et des annexes en classant en zone agricole (A) ou naturelle et forestières (N) une très grande partie du jardin. Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : attribution du marché de révision allégée du PLU

Le devis du groupement mené par la société PAYSAGES est de 4575 € HT, pour la tranche ferme et de 1850 € HT pour la tranche optionnelle. La société PAYSAGES est le bureau d'étude ayant élaboré le PLU actuel. Proposition de confier la révision allégée à ce bureau d'étude qui a une bonne connaissance du dossier.

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : devis des ralentisseurs côte de Négra et d'En Serny

Ce point est ajourné. En attente des devis des entreprises.

## Séance du 22 novembre 2021

Conseillers absents excusés : A. Criado, C. Crouzil, P. Fuser

Secrétaire de séance : E. Pouzac

**Délibération - CLECT « Compétence eau »**

Suite à la fusion des communautés de communes en 2017, Terres du Lauragais a pris la compétence Eau. Le 19 Octobre 2021, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Terres du Lauragais s'est réunie pour formaliser la mise en place du transfert de la « compétence eau » des communes à Terres du Lauragais. Le syndicat des eaux (SPEHA) restera le maître d'ouvrage sur la commune. La facturation des travaux sera faite à Terres du Lauragais qui déduira la somme du montant des attributions de compensation de la commune.

Les communes doivent délibérer sur le transfert de la compétence avant le 31 décembre 2021.

Proposition en faveur du transfert de la compétence :

5 votes Pour (R. Andouard, N. Fauré, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel)

2 votes Contre (M. Lacheroy, B. Larroche)

2 Abstentions (P. Carrière, S. Gasc)

Approbation à la majorité.

**Délibération : annualisation du temps de travail pour trois animatrices de l'ALAE**

Le calcul de l'annualisation du temps de travail a été révisé pour trois animatrices. Cette opération nécessite une délibération afin de modifier les postes auprès du centre de gestion.

Adriana BENEZECH : Temps de travail hebdomadaire prévu dans l'arrêté actuel = 23h50

Temps de travail hebdomadaire, réellement effectué par l'agent, après modification = 25h24 (heure décimale)

Délibération pour création d'un poste d'adjoint d'animation de 25h24 et suppression du poste de 23h50.

Approbation à l'unanimité des présents.

Carla SALIETI : Temps de travail hebdomadaire prévu dans l'arrêté actuel = 24h

Temps de travail hebdomadaire, réellement effectué par l'agent, après modification = 24h59 (heure décimale)

Délibération pour création d'un poste d'adjoint d'animation de 24h59 et suppression du poste de 24h.

Approbation à l'unanimité des présents.

Claire CLAUSEL : Temps de travail hebdomadaire prévu dans l'arrêté actuel = 17h20

Temps de travail hebdomadaire, réellement effectué par l'agent, après modification = 20h58 (heure décimale)

Délibération pour création d'un poste d'adjoint d'animation de 20h58 et suppression du poste de 17h20.

Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération : clôture de la régie de la cantine et l'ALAE**

Pour l'année scolaire 2021/2022, les recettes de la cantine et de l'ALAE vont être dématérialisées. Il

convient de prendre une délibération pour clôturer les régies de la cantine et de l'ALAE à compter du 31 août 2021.

Approbation à l'unanimité des présents.

**Accord de principe pour une subvention exceptionnelle à l'association « PaísCocanha »**

L'association « País Cocanha » dont le son siège est sur la commune, a fait une demande de subvention à Terres du Lauragais en 2021 pour un projet d'animation sur le territoire du Lauragais autour de l'occitan (langue, danse, chants...). La subvention lui a été refusée au motif qu'elle n'avait pas eu de subvention de la commune du siège de l'association. Afin de déposer un nouveau dossier au titre de l'année 2022, l'association sollicite la commune pour une subvention de 200 €. En l'absence d'un maire, le conseil municipal ne peut pas délibérer actuellement sur l'accord d'une subvention. Aussi, il est proposé de donner un accord de principe pour cette subvention exceptionnelle pour le dépôt du dossier à Terres du Lauragais avant le 31 décembre 2021. Il sera demandé à l'association la possibilité d'intervenir à titre gratuit sur la commune. Approbation à l'unanimité des présents.

**Informations diverses :**

Station d'épuration : la phase de préparation des travaux va débuter début décembre 2021.

Planning prévisionnel :

Décembre 2021 - Février 2022 : phase de préparation des travaux.

Mars - Août 2022 : exécution des travaux

Septembre - Novembre 2022 : phase d'observation et d'essais de fonctionnement

Fin 2022 : mise en service de la nouvelle station d'épuration.

L'ancienne station d'épuration sera démolie, le planning reste à définir pour ce volet.

Financement : montant de l'opération : 690 000 € HT

Financeurs : 27% Réseau 31 / 65% Agence de l'Eau Adour Garonne / 8% Conseil Départemental 31

Extension du réseau Secteur En Serny : les élus de la commission territoriale n°11 ont inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026, les opérations de création de système d'assainissement. L'extension sur En Serny n'est donc pas prévue avant 2026 et sera intégrée aux discussions et décisions portant sur le prochain plan d'investissement.

Remplacement de Vanessa Sommer, adjoint administratif au secrétariat de mairie : Camille Legendre commence le 1er décembre 2021 en CDD. Elle est également à mi-temps à la mairie de Vieilleville. Le poste d'adjoint administratif a été déclaré vacant auprès du centre de gestion.

Cabane de la chasse : achat de 20 plants de laurines - plantation par les chasseurs

Bibliothèque : relance par la société DECALOG pour le paiement du contrat de maintenance du logiciel Atalante. Par ailleurs, la société a annoncé l'arrêt de la maintenance du logiciel à compter du 31 décembre 2022. Il est donc décidé de ne pas renouveler cette maintenance. Il est acté de se renseigner auprès de Terre du Lauragais dans le cadre du réseau des bibliothèques du territoire. E. Pouzac doit se renseigner lors de la réunion prévue le 23 novembre 2021.

### Comptes rendus de réunions :

#### Conseil d'école :

Les enseignantes ont consommé la totalité de l'enveloppe financière allouée par la mairie soit 6 500 €. La directrice a précisé que la dotation est de 52 €/élève, ce qui est confortable.

Problèmes soulevés par les enseignantes :

Pose des 3 vidéoprojecteurs en attente – problème technique pour accrochage au plafond : S. Gasc essaye de trouver une solution technique.

Exercice PPMS attentat intrusion : la sonnerie est trop faible alors que pour la sonnerie de l'exercice sécurité incendie elle est parfaitement audible : S.Gasc se renseigne pour modifier le son de l'alarme.

Les délégués de parents d'élèves (DPE) ont fait des remarques sur les menus de la cantine (redondance cordon bleu, intervention d'une diététicienne). Les enseignantes et les représentants de la mairie ont précisé que les enfants de Montesquieu ont la chance

d'avoir une cantine de qualité par rapport aux écoles voisines. Afin de clarifier ces retours, une réunion de travail avec les DPE est proposée par la mairie pour le 17 janvier 2022.

Commission Information : la diffusion du Cami de Roundo doit être repoussée à mi-janvier dans l'attente d'une information sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, transmise par Terre du Lauragais.

### Discussions diverses :

- Remplacement de la vitre de la cabane à livres : S. Gasc prend en charge le remplacement en plexiglass.

- Nids de poules : N. Fauré demande que les agents municipaux interviennent pour le bouchage des nids de poules, notamment sur le chemin de Goudet. A. Mahcer précise que la charge de travail des agents est importante. Il faudra louer la mini-pelle pour charger l'enrobé à froid. La période hivernale n'est pas propice à ce type de travaux.

- Route de Nailloux :

Joindre Elancité pour un devis de réparation du radar pédagogique.

Lors de la réunion avec le secteur routier prévue fin novembre : demander le déplacement du panneau « Montesquieu-Lauragais » et la mise en place d'un panneau pour signaler la présence des enfants qui empruntent la route pour rejoindre l'arrêt de bus du collège.

## Séance du 13 décembre 2021

Conseillers absents excusés : A. CRIADO, P. FUSER, Y. PRADEL

Secrétaire de séance : E. POUZAC

### Installation du conseil municipal

Le doyen de l'assemblée, Raymond ANDOUARD, appelle chaque élu présent lors de cette séance. Les 12 élus répondent présents à leur appel. Le nouveau conseil municipal est installé.

### Élection du maire

R. ANDOUARD demande à l'assemblée : « Qui est candidat pour le poste de maire ? »

Abdelrani MAHCER est le seul élu à proposer sa candidature. Pascal CARRIERE et Cimon DONNADIEU-MARIOJOLS sont désignés assesseurs pour ces élections. Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin : 12 votes dont 11 votes pour A. MAHCER, 1 vote pour N. FAURE, 0 nul et 0 blanc.

A. MAHCER est élu à la majorité et devient de ce fait le nouveau maire de la commune.

### Élection des adjoints au maire

Avant ces élections, le nombre d'adjoints étaient de 3. Il a été décidé de procéder à l'élection non pas de 3 mais de 2 adjoints au maire. En effet, A. MAHCER, précédemment 3<sup>ème</sup> adjoint et nouveau maire, souhaite garder sa délégation à la voirie. Le conseil municipal se réserve le droit de revoir le nombre d'adjoints s'il s'avère qu'il soit nécessaire de réorganiser les charges de travail liées aux délégations.

De ce fait, le conseil municipal doit élire 2 adjoints qui auront comme délégation l'urbanisme et les finances pour l'un et les travaux pour l'autre.

#### 3-1 Élection du 1<sup>er</sup> adjoint

Nathalie FAURE est la seule à se présenter au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe.

Les votes se font à bulletin secret et les assesseurs sont les mêmes que pour l'élection du maire.

Résultat du scrutin : 12 votes dont 12 votes pour N. FAURE, 0 blanc et 0 nul

N. FAURE est élue à l'unanimité au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe.

#### 3-2 Élection du 2<sup>ème</sup> adjoint

Sylvain GASC est le seul à se présenter au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Les votes se font à bulletin secret et les assesseurs sont les mêmes que pour l'élection du maire.

Résultat du scrutin : 12 votes dont 12 votes pour S. GASC, 0 blanc et 0 nul

S. GASC est élu à l'unanimité au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

#### Nature des délégations accordés aux adjoints

N. FAURE aura en charge les délégations de l'urbanisme et des finances.

S. GASC aura en charge la délégation des travaux.

#### Fixation des indemnités de fonctions attribuées au maire et aux adjoints

Ce point est ajourné. Il est reporté au prochain conseil municipal.

#### Élection des 2 délégués au Syndicat d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Les anciens délégués au SDEHG étaient C. LAFON et R. ANDOUARD.

R. ANDOUARD et C. DONNADIEU-MARIOJOULS se proposent pour être délégués.

Accord à l'unanimité des présents.

#### Élection des 3 délégués au Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA)

Les anciens délégués au SMEA étaient C. LAFON, M.F. BLIND et A. MAHCER.

A. MAHCER, N. FAURE et E. POUZAC se proposent pour être délégués.

Accord à l'unanimité des présents.

#### Élection des 2 délégués au Service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA)

Les anciens délégués au SMEA étaient C. LAFON, M. LACHEROY.

M. LACHEROY et C. BANDIERA se proposent pour être délégués.

Accord à l'unanimité des présents.

#### Information diverse :

Station d'épuration : la réunion de lancement de la phase préparation du chantier a eu lieu le vendredi 10 décembre avec le SMEA et les entreprises de travaux. Les travaux de construction de la future station d'épuration devraient débuter courant mars-avril 2022. La route départementale de la côte de Négra devra être fermée sur une période d'une semaine. Cette phase des travaux pourra être calée sur une période de vacances scolaires afin de ne pas perturber le transport scolaire. Dans le cas contraire, le conseil départemental en charge des transports informera les parents sur les changements.

## Concours « Mon beau village »

Le concours « Mon beau village » organisé par La Dépêche du Midi vise à récompenser au travers de quatre prix (patrimoine, environnement, jeunesse et innovation), les villages les plus remarquables de notre région.

**Le village de Montesquieu-Lauragais a été nommé dans la catégorie Environnement.**

Vous pourrez admirer ce beau trophée à l'occasion d'une visite au secrétariat de mairie.



## Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 2021

La municipalité, malgré le contexte, a tenu à rendre hommage à tous les « Morts pour la France » avec le dépôt d'une gerbe au monument aux morts avec la présence d'habitants et d'enfants, permettant ainsi de transmettre le devoir de mémoire.



Le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre délégué auprès de la ministre des Armées a été lu : « ... Les

*noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.*

*La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021...*

*... La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretien-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage. »*

## Voirie

► Dans le cadre du **pool routier** 2019-2022 affecté d'une enveloppe de 173 861 €, des travaux de voirie ont pu être réalisés sur différents chemins pour un total de 98 488,43 €.

- Chemin d'Ayguésvives : tranche 1 entre Las Marios et Guiral : 14 040,66 € et tranche 2 avec curage des fossés, arasement des accotements et réfection du revêtement en bicouche : 24 124,49 €.

- Chemin de Lardenne : busage du fossé existant à l'opposé du refuge existant : 9 510,11 € et prolongement réseau existant, réfections accotement et curage fossé : 8 050,97 €.

- Chemin de Saint-Léon : curage fossé 2 161,06 €.

- Chemin de Thésauque : reprise structure chaussée en point bas sous A66 et création d'un puit d'infiltration 15 317,75 €, et curage fossé et buses 2 470,93 €.

- Impasse Laucate : réfection eau pluviale 6 607,93 €

- Chemin de Lardenne : passage de l'impasse de Nardons 3 854,87 €

- Chemin de Goudet : reprise chaussée 3 116,48 €

- Chemin de Saint Jean : reprofilage plateforme et réfection en bicouche 9 233,18 €

Le chemin de la Capelle a été repris par la société Cazal dans le cadre de la garantie.



Reprise du chemin de la Capelle

Pour 2022, le reste de l'enveloppe s'élève à 75 372,57 €. Nombreux chemins se trouvent dans un état de détérioration avancée. Une réflexion sera menée afin de fixer les priorités.

► Le **secteur routier du conseil départemental** a réalisé un terre-plein à l'intersection de la départementale D11 et le chemin de Goudet au niveau de la station d'épuration.



► D'autres travaux ont été réalisés **en régie** au vu de l'urgence, afin de canaliser le ruissellement des eaux pluviales au niveau de deux ponts.



Chemin de la Capelle  
ruisseau d'En Campanne

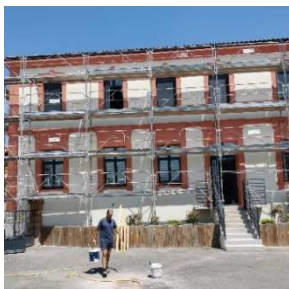


Chemin d'Ayguésvives  
ruisseau des Mals

## Travaux

### ▸ Ravalement de la façade de l'ancien bâtiment du groupe scolaire

#### L'ancien bâtiment de l'école fait peau neuve !



Les reprises de fissures et la peinture ont été réalisées par nos agents techniques au mois de juillet 2021. Ces travaux ont permis d'assainir les murs de la façade vieillissante. Les enfants ont pu constater dès leur retour de vacances des façades refaites à neuf.

Merci à Frédéric et Guillaume pour leur investissement sous la chaleur de plomb de cet été !



### ▸ Réalisation d'une place PMR (personne à mobilité réduite)

Les agents techniques ont aménagé une place PMR suite à la demande d'une famille domiciliée au chemin de ronde, pour leur enfant en situation de handicap.



### ▸ Aménagement paysager du parc de la mairie

Encore une fois, un grand merci aux agents communaux pour l'aménagement paysager du parc de la mairie : la plantation de 5 arbres et autres végétaux et enrochement du talus.



## Station d'épuration

Le 21 juillet 2021, le ministre de la transition écologique a donné l'autorisation au titre des sites classés des abords du Canal du Midi, pour le permis d'aménager de la station d'épuration de Montesquieu-Lauragais.

L'autorisation d'urbanisme a été signée par Claude Lafon en juillet.

La réunion de lancement de la phase préparation du chantier s'est tenue le vendredi 10 décembre avec le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) et les entreprises retenues dans le marché. Les travaux de construction de la future station d'épuration devraient débuter courant mars-avril 2022. La route départementale de la côte de Négra devra être fermée sur une période d'une semaine.

Cette phase de travaux pourra être calée sur une période de vacances scolaires afin de ne pas perturber le transport scolaire. Dans le cas contraire, le conseil régional en charge des transports scolaires informera les parents sur les changements.

Pour rappel, la nouvelle station traitera les eaux usées des habitations raccordées actuellement à la station existante. L'extension du réseau projetée pour le raccordement du hameau d'En Serny et la côte d'En Serny ne fait plus parti des projets prioritaires fixés par le SMEA. Ce projet a été repoussé en 2026.



*Vue après travaux depuis le chemin de ronde*



# Une commune, un passé, une histoire...

## Église Saint Jacques le Majeur

*Habitants de Montesquieu Lauragais ou simple visiteur d'un jour, nous pouvons nous accorder sur une chose, la richesse du patrimoine de cette commune. Alors, faisons un saut dans le passé au travers de notre église. Notre ancien maire Claude LAFON était passionné d'histoire, et nous nous devons de faire vivre notre histoire communale.*

Ancienne ville maîtresse du diocèse de Toulouse, Montesquieu a terriblement souffert des guerres de religion.

Vers 1195 à Montesquieu-Lauragais, il y a quelque dix maisons d'hérétiques, dont des ateliers de tisserands et des savetiers qui commercent avec les gens du village vendant pièces de tissus et chaussures, achetant blé et vendange.

Le curé interdisant qu'on enterre en terre bénite les croyants cathares, Montesquieu possède un « cimetière des hérétiques » ou dix nobles du lieu au moins furent inhumés.

Ce cimetière, d'après les historiens pourrait se situer au Rouquet, mais il n'en existe aucune preuve.

Vers 1573, les protestants se sont emparés de la ville sous la conduite des frères d'Avessens, quatre seigneurs locaux. Pendant plus d'une décennie, Montesquieu resta une place protestante dont la position à quatre lieues de Toulouse gênait fort le commerce toulousain. C'est ainsi qu'une petite armée, conduite par le Duc de Joyeuse, l'investit dix ans plus tard, pour qu'elle capitule enfin le 3 Juillet 1586 après un long siège à coup de canon. Les frères d'Avessens se rendirent et le village fut rasé ainsi que l'église.

Depuis 1600, Montesquieu mis un point d'honneur à reconstruire et entretenir cet édifice. Voici une liste non exhaustive des travaux réalisés de 1600 à 2004.

DATE	OBJET	COÛT	PRESTATAIRE	DESCRIPTION
1600	Eglise		Antoine Filhol	Reconstruction
1671	Place		Germain Ricaut	Place publique
1779	Eglise		Pierre Rigaud	Carrelage
1860	Eglise	16 000 francs	Jean Aimé Décans	Exhaussement
1864	Eglise	940 francs	Jean Aimé Décans	Construction tribune
1924	Vitraux	70 francs	Mr Lachurié	Peinture grille
1955	Eglise	5 480 000 francs	Cabazan	Gros travaux
1970	Eglise	2 154 francs	Bernard Amiel	Remaniement toiture
1978	Horloge	16 800 francs	Mr Bodet	Électrification des cloches
2004	Eglise, porche	565 418 euros	Marché 8 lots	Restauration complète

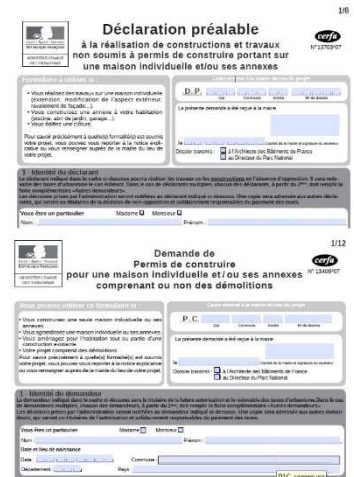


# Dématérialisation des démarches d'urbanisme à partir du 1er janvier 2022

À partir du 1er janvier 2022, afin de moderniser l'action publique, les collectivités territoriales doivent être capables de recevoir en ligne, les demandes des différents types de permis de construire.

Terres du Lauragais a mis en place un guichet numérique qui permet la saisine des demandes d'urbanisme par voie électronique et le suivi des dossiers grâce à un compte personnalisé.

Ce guichet est destiné aux professionnels ainsi qu'aux particuliers afin de déposer, par voie électronique, les dossiers de demande d'urbanisme.



Dans un premier temps, ce lien sera ouvert pour :

- les certificats d'urbanisme de simple information,
- les certificats d'urbanisme opérationnel,
- les déclarations préalables,
- les permis de construire,
- les permis d'aménager.

À l'exception des permis ERP (Établissement Recevant du Public), des demandes de transferts et des attestations de travaux. **Pour ces derniers, seul le dépôt papier sera accepté.**

À partir du 1er janvier 2022, deux solutions\* s'offrent donc à vous pour effectuer votre demande d'autorisation d'urbanisme :

- **Le dépôt papier** : auprès de la mairie concernée par votre projet.
- **Le dépôt en ligne** : sur le guichet numérique.

*\*ATTENTION : Toutes demandes d'autorisation d'urbanisme envoyées par un autre biais (mail, fichier contact...) ne seront pas acceptées.*

Pour plus d'informations concernant la démarche à suivre, rendez-vous sur la page Urbanisme Environnement/Autorisation d'Urbanisme du site de Montesquieu-Lauragais.

Pour déposer vos documents en ligne, le lien vers le site « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » est disponible sur le site de Montesquieu-Lauragais



# Quand vos démarches administratives riment avec casse-tête : Des solutions existent

On assiste de plus en plus à un mouvement de dématérialisation des outils et des procédures par l'ensemble des institutions. La crise sanitaire n'a fait qu'accroître ce phénomène. Cette approche vise la simplification administrative d'un point de vue institutionnel mais peut s'avérer plus complexe pour les administrés.

En effet, ce type de démarche nécessite une connaissance de l'outil informatique et un équipement adéquat. Le besoin n'est pas seulement technique. Certains usagers peuvent avoir besoin d'explications, d'être accompagnés pour faire des démarches administratives.

Fort de ce constat, l'État, la Communauté de commune, les collectivités locales et bien sûr la commune ont mis en place des moyens pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

## Au niveau communal : « Permanence pour l'aide administrative »

**Pour répondre aux besoins des habitants de la commune dans leurs démarches administratives** (constitution de dossiers, aide à la rédaction etc..) une **permanence composée d'élus** (Rani MAHCER, Emilie POUZAC) est assurée **à la mairie**. Les permanences sont programmées les **deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois, de 17h30 à 18h30 (sur rendez-vous)**.

Vous pouvez nous contacter : *par mail [aides.adm.montesquieu.lqs@gmail.com](mailto:aides.adm.montesquieu.lqs@gmail.com) ou par téléphone au 06 42 65 95 33.*

Depuis le début de sa mise en place, nous avons pu apporter de l'aide sur des dossiers concernant la retraite, la déclaration des impôts...

**Ce service peut-être une première prise de contact avec une aide extérieure. En fonction de la complexité, vous pourrez être orienté vers d'autres services d'aide existants, notamment vers les services de la communauté de communes de Terre du Lauragais, présentés ci-après :**

## Au niveau intercommunal :

Les services de proximité de la communauté Terres du Lauragais sont regroupés au pôle Cocagne dans de nouveaux bureaux à l'entrée de Nailloux : la Maison France Services, le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), les départements Enfance-Jeunesse, Petite Enfance et le CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle).

### ▪ Maison France Services (MFS)

**La Maison France Services, c'est la possibilité dans un même lieu d'obtenir des informations, d'effectuer des démarches en ligne ou de rencontrer un professionnel.**

La Maison France Services vous accueille, vous conseille **dans vos démarches** et vous **oriente vers les services adaptés** à votre demande : information générale sur les dossiers administratifs en lien avec les principaux organismes comme les Finances publiques, la Caisse d'allocations familiales (Caf), l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, le ministère de l'Intérieur, Pôle emploi, la Mutualité sociale agricole (MSA) et orientation vers un professionnel de la justice...

**Un ordinateur** est mis à la disposition du public en **accès libre sur les horaires d'ouverture**. Vous pouvez également disposer d'**un scanner** et d'**un casque sur demande**.

**La Maison France Services propose des rendez-vous d'accompagnement numérique** pour vous apporter un soutien si vous êtes peu ou pas initié à l'informatique. **Un vrai coup de pouce ! Refaire sa carte grise, télécharger une attestation de la sécurité sociale, se déclarer auprès de la CAF, ...**

Contact : *point conseil budget et point justice : 06 60 94 95 34 ou [franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr](mailto:franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr)*

**Votre France Services à votre écoute !**

En raison du contexte sanitaire, préférez les rendez-vous pour vos visites, pour vous éviter une attente trop longue à l'extérieur du bâtiment.

Les animatrices peuvent également vous accompagner par téléphone grâce au mandat téléphonique sur les heures habituelles d'ouverture du service au 06 60 94 95 34 (appel ou sms).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h15 - 12h30	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
13h30 - 17h	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

06 60 94 95 34 (appel ou sms)

[franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr](mailto:franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr)

▪ **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :**

Engagé de longue date dans l'aide à la personne, le SAAD œuvre au quotidien pour le bien-être de tous. Il intervient aussi bien à la demande de personnes en situation de dépendance que de personnes âgées ou actives.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Contact : 06 50 24 34 81 ou [aideadom@terres-du-lauragais.fr](mailto:aideadom@terres-du-lauragais.fr)

▪ **Petite Enfance et Enfance Jeunesse**

Le service Petite Enfance vous informera sur les différents lieux et modes d'accueil, vous guidera dans vos démarches de pré-inscriptions en EAJE (Établissements de Jeunes Enfants). Le service Enfance Jeunesse vous renseignera sur les ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) ou les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Contact Petite Enfance (secteur Sud): 06 69 69 55 26 ou [sandrine.clement@terres-du-lauragais.fr](mailto:sandrine.clement@terres-du-lauragais.fr)

Contact Enfance Jeunesse (secteur Sud): 06 07 54 87 70 ou [enfance.tdlsud@terres-du-lauragais.fr](mailto:enfance.tdlsud@terres-du-lauragais.fr)

--- Terres du Lauragais met également en place des services pour la défense de vos droits ---

▪ **« Permanence juridiques à Terre du Lauragais »**



Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir gratuitement un accès au droit à l'ensemble des citoyens.

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la communauté de communes Terres du Lauragais et le CDAD.

**Elles sont ouvertes à tous, sur rendez-vous, selon le calendrier suivant :**

Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villefranche-de-Lauragais :  
Square du Général de Gaule - 31290 Villefranche-de-Lauragais  
Inscriptions au : 05 34 43 31 61

Au pôle de proximité du Cocagne de Nailloux :  
1, rue de la République - 31560 Nailloux  
Inscriptions au : 06 60 94 95 34

**Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.**

Pour en savoir plus sur le CDAD, se rendre sur le site du CDAD de la Haute-Garonne : [www.cdad-hautegaronne.justice.fr](http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr)

▪ **« Défenseur des droits »**



Une institution pour la défense et la promotion de vos droits

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 est inscrite dans la Constitution.

**Elle s'est vu confier deux missions :**

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations, consulter le site [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**Sur RDV auprès de l'animatrice de la Maison France Services :**

05 82 95 21 74 ou 06 60 94 95 34 (appel ou sms)

[franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr](mailto:franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr)

## Les Aînés Montesquiens

L'assemblée générale du club, réunion annuelle qui a lieu traditionnellement en janvier, s'est déroulée le 23 juin 2021 en présence de ses membres adhérents, après un assouplissement des mesures de confinement liées à la Covid 19.

L'ordre du jour : le rapport moral et d'activités 2020, le bilan financier, le renouvellement des membres du bureau.

Le rapport d'activités a fait ressortir un effectif de 45 adhérents, dont 7 nouveaux membres. Toutefois, les activités se sont limitées à un repas italien le 4 mars, tous les autres projets de sortie, repas, spectacles...ont été annulés du fait de la pandémie.

La trésorière a ensuite présenté le bilan financier 2020. Quitus en a été donné à l'unanimité par les membres présents et pouvoirs.

Le renouvellement des membres du bureau se faisant tous les 2 ans, il y a eu tout d'abord démission de tous. La secrétaire, Magali Denoy, a présenté sa démission définitive du club après dix années de bénévolat. Suivie par la totalité des membres du bureau. L'appel à candidatures n'a pas permis le renouvellement des membres. L'association ne reprend donc pas ses activités dans l'immédiat.

Un goûter a clôturé cette rencontre, dans le respect des règles sanitaires.

Une nouvelle Assemblée générale a été programmée le 18 novembre 2021. Des décisions définitives ont dû être prises pour l'avenir de l'association. Les membres présents ou munis de pouvoirs ont été amenés à voter la dissolution du Club des Aînés Montesquiens, faute d'une équipe constituée pour reprendre l'association.

Cette décision impliquait l'arrêt des comptes bancaires et l'affectation des avoirs du Club. Après propositions et discussion sur les associations de la commune susceptibles d'être bénéficiaires d'un don, il a été décidé d'attribuer, pour moitié chacune, la somme d'environ 2000€ à la Coopérative Scolaire et à l'Association des Parents d'Élèves. Sachant qu'il en sera fait un bon usage au profit des enfants de notre école montesquirienne.

C'est avec beaucoup de regret et de nostalgie que se termine cette aventure qui aura duré plus de 35 ans ! Souhaitons-nous de nous retrouver malgré tout dans d'autres circonstances pour revivre ces moments d'amitié si importants pour tous !

Magali Denoy

## Association de Danse SD SWING



Les cours de danse ont repris le mardi 14 septembre pour le plus grand bonheur de tous. Avec pass sanitaire et masque, mais ces contraintes provisoires n'ont pas arrêté les danseurs, bien au contraire. De nouveaux élèves se sont présentés spontanément, 5 en rock et 10 en lindy hop, ce qui démontre une nouvelle fois l'aspect thérapeutique de la danse pour tous.

Les cours ont lieu le mardi, de 19h à 20h en rock, de 20h à 21h en lindy confirmé. Et le mercredi, de 19h à 20h en salsa, de 20h à 21h en lindy débutants.

La soirée dansante du 25 septembre a dû être annulée, les mesures sanitaires imposées alors étant trop contraignantes pour permettre un bon déroulement de la soirée.

Mais celle du 20 novembre se présentant sous de meilleures conditions, les danseurs ont répondu présents pour cette reprise tant espérée.

L'année 2021 s'est achevée le 15 décembre, sans l'auberge espagnole traditionnelle étant donné les précautions sanitaires toujours en cours, mais avec une belle ambiance et l'envie de se retrouver dès le début de l'an prochain.



Et voici les dates des soirées dansantes de l'année 2022 :

**29 janvier – 26 mars – 14 mai – 8 octobre – 26 novembre**

Une soirée avec orchestre sera programmée lors d'une de ces dates, car nous fêterons les 10 ans de l'association SD SWING !

N'hésitez pas à nous contacter : [site.sdswwing.org](http://site.sdswwing.org)

Président : Serge - 06 86 73 67 23

Secrétaire : Magali - 06 52 60 19 87

[denoy.magali@sfr.fr](mailto:denoy.magali@sfr.fr) ou [denoy.serge@neuf.fr](mailto:denoy.serge@neuf.fr)

## Le comité des fêtes



Après une année 2020 privée de festivités, nous vous avons concocté une version allégée de la fête pour le mois de juillet que nous avons dû annuler au dernier moment en raison des contraintes liées à l'obligation du pass' sanitaire.

Alors que l'action du comité se limite depuis quelques années à l'organisation seule de la fête de la Saint Jacques, nous avons souhaité marquer l'année 2021 par une manifestation spéciale et ce fut la "soirée bretonne" du 13 novembre.

Nous avons pour l'occasion fait venir le groupe de chants de marins "Strandhug". La soirée a rencontré un grand succès, une ambiance familiale et conviviale, alors que toute l'équipe s'affairait en cuisine pour la préparation des crêpes artisanales.



Nous allons maintenant nous consacrer à l'organisation de l'édition 2022 de la fête de La Saint Jacques, en espérant qu'elle puisse avoir lieu.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année 2022 !

L'équipe du Comité des fêtes.

## Briqu'A Brass

**Briqu'A  
Brass**

L'édition 2021 de la guinguette sous le marronnier a pu se tenir le 12 juin, et a connu un engouement sans précédent avec près de 350 personnes réunies devant la Mairie dans une ambiance conviviale et festive.

**Merci à tous !**

En attendant de nous retrouver pour le "Cassoulet du Briqu'à Brass" à la salle des fêtes, le samedi 12 mars prochain, nous vous souhaitons une bonne année 2022 !

## Les Amis du Thé Dansant

L'association « les Amis du Thé Dansant » a maintenu ses activités.

La disparition de Claude a fragilisé considérablement notre association, dont il était non seulement un ami mais aussi un fidèle soutien. Avec l'aval de Reine, notre

présidente, nous avons décidé, malgré tout, de continuer notre programme d'animation.

Un Thé Dansant a été organisé le dimanche 28 novembre à 14H 30, animé par l'orchestre Bernard GACHES.

Malheureusement, le Réveillon de la St Sylvestre 2021 programmé avec l'orchestre Benoit RENAILLE et le traiteur Robert BOUCHET, a dû être annulé au vu des mauvaises conditions sanitaires liées au COVID19.

Sous couvert des conditions sanitaires, le programme de l'année 2022 est déjà en place avec au premier semestre les Thés Dansants suivants :

- dimanche 16 janvier, avec l'orchestre MADISON ;
- dimanche 13 février, avec l'orchestre T'DANSANT ;
- dimanche 20 mars, avec l'orchestre ACCORD MAJEUR ;
- dimanche 03 avril, avec l'orchestre GENERATION MUSETTE.

Nous espérons que les montesquiriens et montesquiriennes viendront nombreux à ces manifestations festives et ouvertes à tous. Nous leur réserverons notre meilleur accueil. À bientôt...

Contact : Joseph PINEL au 06 71 64 98 12

[joseph.pinel@libertysurf.fr](mailto:joseph.pinel@libertysurf.fr)

## Association communale de chasse agréée – ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA s'est tenue le 19 juin 2021 à la salle des fêtes de la commune, quarante-cinq chasseurs étaient présents. Après le rapport moral et financier le bilan de la saison de chasse 2020-2021, la composition du bureau est venue à l'ordre du jour.

Charrin Thierry a été élu parmi les membres du bureau.

Lors de la réunion du 2 juillet 2021, le bureau a voté l'organigramme suivant :

Monsieur Lafon Claude maire de la commune président d'honneur.

Président : Gabriel Bandiera – tél : 06 74 52 98 39

Vice-président : Hubert Lacroix - tél : 06 31 30 26 06

Trésorier : Pascal Carrière – tél : 06 50 85 37 99

Secrétaire : Arnaud Fauré – tél : 06 79 66 34 10

Les autres membres actifs du bureau étant : Nicolas Niel, Yvan Ramade, Maxime Pinel, Albert Scansani et Thierry Charrin.

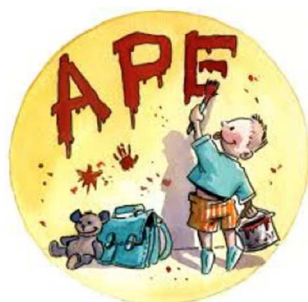
Pascal Carrière et Régis Charrin ont suivi une formation de chef de battues, complétant ainsi l'équipe existante.

Pour l'année 2020-2021, 57 cartes d'adhérents ont été vendues par notre association, dont deux à des jeunes chasseurs Manon Jean et Baptiste Amiel qui effectuent leur première année de chasse.

Nous souhaitons à tous ces adhérents une très bonne saison de chasse.

Le bureau

## Association des parents d'élèves



Contact : ape.mtq@gmail.com

L'exercice précédent a été fortement perturbé par la crise sanitaire. Nous espérons que 2021-2022 sera plus propice aux manifestations.

Nous avons pu commencer cette nouvelle année avec un **goûter/apéro qui s'est tenu le 24/09** sur la place de la mairie. Cela a été l'occasion de se retrouver et de faire connaître l'APE aux nouveaux parents.

À ce sujet, nous rappelons que l'APE a pour vocation **d'organiser des manifestations permettant aux enfants et parents de se retrouver, en dehors du cadre scolaire**. L'argent récolté est ensuite reversé en partie à la coopérative scolaire pour aider au financement d'une activité ou un achat de matériel.



Nous avons ensuite enchaîné avec le **goûter d'Halloween le 30/10**, toujours sur la place de la mairie, qui a permis de réunir petits et grands autour de crêpes, gâteaux et vin chaud. Un stand coloriage et maquillage a également été proposé aux enfants. En fin d'après-midi, les enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu déambuler dans le village à la recherche de bonbons.



Nous avons clôturé l'année avec **la fête de Noël le 10/12**, organisée en collaboration avec l'école et l'ALAE.

Au programme :

- Exposition des productions réalisées par les enfants dans le cadre de l'école,
- Vente d'objets fabriqués par les enfants dans le cadre de l'ALAE,
- Spectacle "Où sont les bottes du Père Noël?"
- et bien-sûr la traditionnelle buvette !



**Les enfants ont même pu recevoir un cadeau de la part du Père-Noël qui était venu pour l'occasion !**

## País De Cocanha aux médiévales de Baziège

Rappelons que *País de Cocanha* est une association basée à Montesquieu depuis sa création en 2016, et dont le but est « d'œuvrer, à partir d'enquêtes et de recherches précises, à la valorisation, l'expression (y compris créative), la transmission et la diffusion du patrimoine culturel en Lauragais, en particulier dans le domaine de la musique, de la danse, et de la langue ».

Depuis plusieurs années maintenant *País de Cocanha* participe activement aux *Médiévales* de Baziège. Pour sa 27<sup>ème</sup> édition cette année, l'association A.R.B.R.E. et son dynamique président Lucien Ariès ont voulu rendre hommage à deux personnalités que les habitués des *Médiévales* ont bien connu et toujours apprécié : Jean Odol le fondateur des *Médiévales*, et Michel Roquebert l'historien spécialiste du Catharisme.

Le samedi, journée traditionnelle du colloque, *País de Cocanha* a animé le souper de clôture, le fameux et très copieux cassoulet aux fèves. Les chanteurs de l'association ont donné de la voix sur les musiques des *bodegas* (cornemuses) et de l'accordéon diatonique. En plus de ces chants du répertoire local, les musiciens de *País de Cocanha* ont joué

également pour ceux qui voulaient s'essayer aux danses traditionnelles, le tout dans une ambiance toujours chaleureuse et bienveillante, pour le plus grand plaisir des participants, cette année encore.

Comme chaque année, l'Ordre de la Fève a intronisé de nouveaux membres. L'an dernier avaient été honorés Maryvonne et André Pons, respectivement secrétaire et trésorier-adjoint de l'association, et chez qui se situe le siège de l'association. Cette année c'était le tour de Marie-Hélène Cazaux, une autre bénévole de *Pais de Cocanha*, qui elle aussi réalise travail exceptionnel, notamment de collecte de chansons, et ce depuis de nombreuses années.

À noter que la mairie de Montesquieu soutient *Pais de Cocanha* et que de son côté l'association a prévu de réaliser en 2022 dans notre commune une manifestation dont le contenu précis (musique, chant, danse, exposition, film...) reste à définir.

Rappelons enfin que l'association propose un cours d'occitan à Villefranche, le mardi de 18h30 à 20h, et qu'il n'est pas trop tard pour y participer (contact : 07 61 55 67 38).



Après le repas, Pais de Cocanha propose une initiation à quelques danses traditionnelles

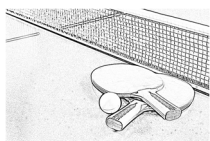
## Les tennismen et pongistes de Montesquieu



### L'ATP reprend !

L'Association des Tennismen et Pongistes de Montesquieu créée en 1990 et en sommeil depuis 2007 reprend son activité. L'objectif de l'association est de s'amuser, se rencontrer et progresser en tennis et ping-pong au travers de diverses animations.

Pour le tennis, sous la présence de Bastien (15/4) et Mathis (15/3), l'APT organise régulièrement des séances de tennis pour les adultes, des demi-journées de jeux mini-tennis pour les enfants, sans oublier bien sûr le goûter. L'ATP envisage également d'organiser des séances physiques en musique, des rencontres amicales entre Montesquiens, que ce soit en simple, double, double mixte, des sorties Padel et un tournoi inter-villages du Lauragais!



Pour le ping-pong, l'ATP organisera quelques demi-journées de rencontres entre joueurs, enfants, adultes, toute la famille!



La plupart des activités sont gratuites et requiert seulement la cotisation municipale pour l'accès au terrain de tennis (8/16 ans : 6.10€ pour, jeune : 12.28€, adulte : 18.54€, autres tarifs en mairie).

**Prochaines séances GRATUITES de tennis adulte : 15 et 29 janvier 2022 - 11h00**

Pour les personnes intéressées, merci de nous prévenir par mail pour mieux nous organiser selon le nombre de personnes.

Pour les enfants, rien de prévu pour l'instant en Janvier. En janvier, nous allons définir le planning pour les prochains mois et nous vous en tiendrons informés.

Alors n'hésitez pas ! rejoignez-nous et venez-vous amuser !

Contactez-nous : [atpmontesquieu@gmail.com](mailto:atpmontesquieu@gmail.com), 07 60 70 95 37

**Les membres du bureau :** Président : Leny TURMEL / Secrétaire : Bastien TURMEL / Trésorier : Mathis MERLAUD



## Les Orgues de Barbarie

Lors de son Assemblée Générale du 21 septembre 2021, l'Association du Festival d'Orgues de Barbarie a décidé de reconduire la 11ème édition de son festival. Il se tiendra les 16 et 17 septembre 2022.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider les bénévoles déjà présents et faire de ce festival une réussite.

Nous vous invitons à prendre contact avec Sarah au 06 60 08 80 62.

Le Bureau.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

## La bibliothèque

Nous remercions la médiathèque départementale qui a une nouvelle fois fait bénéficier la bibliothèque de Montesquieu-Lauragais de son programme d'animations avec le spectacle « *Le pays de nulle part* ». Le jeudi 2 décembre, dans la salle des fêtes, les enfants de l'école ont pu découvrir des contes drôles, poétiques et merveilleux.

Les bénévoles remercient la mairie et son conseil municipal pour la subvention contribuant à l'achat de nouveaux livres.

La bibliothèque est ouverte le mercredi après-midi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 16h15 à 18h30.

Les bénévoles.

Bonne année à tous.

## État civil

### La cigogne a déposé

VADANT	Lucie, Cyrielle, Sophie, Marie	le 28 décembre 2020
BUC	Lise, Catherine, Marie	le 3 mars 2021
LIMONIER	Marceau, André, Claude	le 13 mars 2021
ÇAGIRAN	Jeanne	le 2 mai 2021
LITAIZE	Raphaël, Evan	le 23 mai 2021
SALIETI TONI	Liana	le 31 mai 2021
JOURIAN	Noha	le 11 juin 2021
BLIND	Marius, Jules, Philippe	le 24 juillet 2021
BERTRAND	Émilie, Estelle, Linda	le 1 septembre 2021
ESPINOSA	Pablo, Gabriel	le 14 septembre 2021

### Beaucoup de bonheur aux mariés

M. BURDINO Jérémy et Mme TAN Kae Yunn	le 20/02/2021
M. JOUANOLOU Edouard et Mme OCHIDA Mako	le 18/09/2021

### Ils nous ont quittés

M. Alain	CLAMET	56 ans	le 24 janvier 2021
M. François	CARTON	78 ans	le 29 juillet 2021
M. Noël	GALINIER	89 ans	le 13 août 2021
M. Claude	LAFON	76 ans	le 11 octobre 2021
Mme Juliette-Louise	RIVIERE DE CARLES née IDRAC	98 ans	le 29 novembre 2021
Mme Ginette	LATCHURIÉ	68 ans	le 30 novembre 2021
M. Jean	ESPARBIÉ	72 ans	le 19 décembre 2021

## Professionnels du village



**Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements)**

- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34  
[www.monobulle.com](http://www.monobulle.com)



**Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine**  
 Isabelle Aurat - 07.87.08.32.66  
[agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr](mailto:agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr)

**Coiffure à domicile** - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

**Courtier en prêts immobiliers rachats de crédits** –  
 Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 -  
[freddy.bobichon@financesetmoi.com](mailto:freddy.bobichon@financesetmoi.com)



**Cap Bonbon** - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -  
 06.37.09.99.18 - [capbonbon31@gmail.com](mailto:capbonbon31@gmail.com)

**Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi"** - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69  
[chezmoi31450@gmail.fr](mailto:chezmoi31450@gmail.fr)



**Paysagiste, entretien de jardin** - Yoann Pradel -  
[yoann.pradel@hotmail.fr](mailto:yoann.pradel@hotmail.fr)

06.73.48.63.27 -

**Entretien espaces verts** - Florian Saffon : 05.61.81.55.09  
 ou 06.78.01.78.53



**Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage** - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -  
[buc.paysages@orange.fr](mailto:buc.paysages@orange.fr)



**Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure)** - société Pisco Façade - Marcio Marques de

Macedo - 06.28.54.04.09 - [piscofacades@gmail.com](mailto:piscofacades@gmail.com)



**Horticulteur Christophe** -  
 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41



**Immobilier - conseiller SAFTI** -  
 06.16.18.05.97 -

[franck.catala@safiti.fr](mailto:franck.catala@safiti.fr)

**Maison d'hôtes « Le Fleurat »** - 06.40.51.37.49 -  
[c.nathalie66@hotmail.fr](mailto:c.nathalie66@hotmail.fr)



**Maison d'hôtes «la bastide de Négra»** - 06.67.84.69.84 -  
[labastidenegra.fr](http://labastidenegra.fr) - [la.bastide.de.negra@gmail.com](mailto:la.bastide.de.negra@gmail.com)



**Métallerie d'art** – société La Métallerie du Fort –  
 07.83.02.75.71 /

07.69.30.79.78 - [lametalleriedufort@hotmail.com](mailto:lametalleriedufort@hotmail.com)

**Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages** – société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 -  
[contact@artair.fr](mailto:contact@artair.fr)

**Naturopathe** – Myriem Catala – 06.10.53.13.69  
[myriem.catala@orange.fr](mailto:myriem.catala@orange.fr)  
[www.catalasantenaturopathie.fr](http://www.catalasantenaturopathie.fr)

**Réflexologie plantaire et palmaire** - Monique Gasc  
 06.77.01.14.43 - [moniquegasc@wanadoo.fr](mailto:moniquegasc@wanadoo.fr)

**Nouveau Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach** – Christine Bénazet – 06.84.66.27.87 – [www.christine-benazet.fr](http://www.christine-benazet.fr)

**Taxi** - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

**Terrassement, assainissement** – société JBF  
 Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52

**Transport BTB terrassement, travaux divers**  
 Thierry Bastié - 06.68.91.68.66

**Assistantes maternelles en exercice sur la commune**

**Christine Bénazet** : 06.84.66.27.87

**Marie-José Lescure** : 05.34.66.42.31

**Véronique Ferrer** : 06.24.90.10.41

**Sylvie Filippetto** : 06.12.39.43.91

**Blandine Merlaud** : 05.34.66.19.78 ou  
 06.89.71.50.95

**Aude Molon-Prim** : 06.66.56.36.86 -

[aude\\_prim@msn.com](mailto:aude_prim@msn.com)

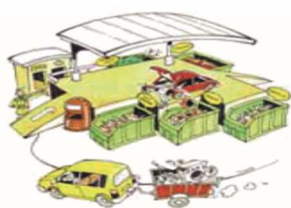


Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

## Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



## Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

## Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



## Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

**Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3<sup>ème</sup> classe pouvant s'élever à 450 €.**

**Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.**



## Bienvenue aux nouveaux arrivants

N'hésitez pas à passer au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.

## RAPPEL : contact avec la mairie

Site internet : [www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)



Application MyPocketCity



Il existe plusieurs adresses mail pour le fonctionnement du secrétariat de mairie et différentes commissions du conseil municipal :

L'adresse mail à utiliser pour toutes demandes d'informations à la mairie est la suivante : [contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr](mailto:contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr)

L'adresse mail récemment créée pour la commission Information : [montesquieu.lauragais@gmail.com](mailto:montesquieu.lauragais@gmail.com), sert uniquement pour les envois d'information de la mairie aux administrés qui en font la demande via cette adresse. Elle ne doit pas être utilisée pour toute autre demande.

L'adresse mail de la commission Aide administrative : [aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com](mailto:aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com), peut être utilisé uniquement dans le cadre de cette commission.

## Mairie et agence postale communale

**Secrétariat** : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : [contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr](mailto:contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr)

**Aide administrative** : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois à 17h30 à la mairie

E-mail : [aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com](mailto:aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com)

**Site internet** : [www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)

### Horaires d'ouverture au public :



	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 18h
Mardi		14h - 18h
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	

**Permanence de Monsieur le maire** : lundi de 17h à 18h sur rendez-vous

**Permanence urbanisme** : mardi de 17h à 18h sur rendez-vous

**Services Médicaments pour les personnes isolées** : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

**Objets trouvés** : adressez-vous au secrétariat de mairie

### Groupe scolaire



**École** : 05.61.81.63.38

**Cantine scolaire** : 05.61.27.25.91

**Accueil de loisirs associé à l'école**

**(ALAE)** : 06.78.00.87.30

### Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h15 à 18h30.

### M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31  
290 Villefranche de Lauragais - Tél :  
05.61.81.62.18

### 39 66 allo docteur



**3966** est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade  
de la mairie